



## HTIVB Fund

Action - ISIN : FR0013368644

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild  
SICAV soumise au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de Gestion** : L'objectif de gestion de la SICAV vise à obtenir un rendement supérieur à l'€STR capitalisé + 2,5% annualisé net de frais sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire en investissant principalement en direct ou par le biais d'OPC dans des titres de créances et instruments du marché monétaire.

**Indicateur de référence** : €STR capitalisé + 2,5%, coupons réinvestis.

**Politique d'investissement** : La stratégie mise en œuvre vise à créer un portefeuille principalement investi, directement ou indirectement, via des OPC, en titres de créance et instruments du marché monétaire, privés ou publics des pays membres de l'OCDE, du G20, de l'Espace Economique Européen ou de l'Union Européenne. L'allocation d'actifs sera déterminée en fonction :

- D'une approche Top Down : elle repose avant tout sur une analyse macroéconomique des différents secteurs ou pays explorés dans le cadre de l'allocation du portefeuille. Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion.
- D'une approche Bottom-up : Ce processus vise à identifier, au sein d'un même secteur, les émetteurs présentant une valeur relative supérieure aux autres et apparaissant ainsi comme les plus attractifs.

Au sein de l'univers des émetteurs sélectionnés, le choix des expositions se fera en fonction de caractéristiques telles que la notation de l'émetteur, la liquidité des titres ou leur maturité.

Le portefeuille pourra être investi en direct ou via la détention de parts d'OPC jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de catégorie Investment Grade (présentant une notation Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente, supérieure ou égale à BBB-).

Le portefeuille pourra également être investi en direct ou via la détention de parts d'OPC jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de catégorie High Yield (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important, dont la notation long terme est inférieure à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) dont 70% de son actif net en direct ou via la détention de parts d'OPC dans des titres de créance privés ou « corporate ».

La SICAV pourra investir en titres de nature obligataire émis par des institutions financières des pays membres de l'OCDE, du G20, de l'Espace Economique Européen ou de l'Union Européenne (banques, sociétés financières, compagnies d'assurance et sociétés du secteur financier au sens large), dans la limite de 50% pour des titres seniors et dans la limite de 20% pour des obligations convertibles contingentes et titres subordonnés, datés et non datés, de tout rang de subordination (Tier 1, Upper Tier 2 ou Lower Tier 2).

La SICAV présentera une sensibilité au taux d'intérêt pouvant fluctuer entre -2 et 8. La SICAV pourra également investir en direct ou via la détention de parts d'OPC dans des obligations convertibles à hauteur de 20%.

Au sein du portefeuille, les investissements en direct ou via la détention de parts d'OPC dans des sociétés domiciliées dans des pays émergents pourront représenter au maximum 40% de l'actif net.

Les titres sélectionnés seront libellés en Euros ou dans des devises étrangères, exposant ainsi la SICAV au risque de change jusqu'à 50% de l'actif net.

Dans la limite de 100% de son actif net, la SICAV pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps ...), à des fins de couverture ou d'exposition.

Enfin, la SICAV pourra également investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés (obligations callable ou puttable, warrants, obligations convertibles, obligations contingentes convertibles, etc). Les investissements dans des obligations convertibles, en direct ou via la détention de parts d'OPC, sont limités à 20% de l'actif net.

**Durée de détention recommandée 5 ans**

**Fréquence pour acheter ou vendre des actions** : Chaque vendredi, à l'exception des jours fériés français et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 10h sur la valeur liquidative du jour.

**Affectation des revenus** : Capitalisation

**Affectation des plus-values nettes réalisées** : Capitalisation

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Cet OPC est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de l'action.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit** : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

**Risque de liquidité** : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

**Risque lié aux dérivés** : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

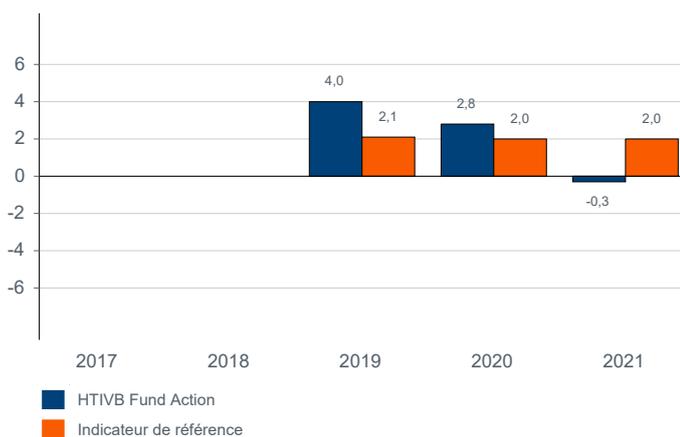
**Risque lié aux contreparties** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

# Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,88%
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non applicable

## Performances passées



## Informations pratiques

La banque dépositaire de la SICAV est Edmond de Rothschild (France).

Le prospectus de la SICAV, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : [contact-am-fr@edr.com](mailto:contact-am-fr@edr.com). Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles sur le site internet [www.edram.fr](http://www.edram.fr). Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet : <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management>. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués ici sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas.

L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'année finissant en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Il exclut les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les frais et commissions peuvent être trouvées dans le prospectus de la SICAV et sur le site internet [www.edram.fr](http://www.edram.fr).

Les performances passées ne constituent pas une indication des rendements futurs. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées sont inclus dans le calcul de la performance. Les commissions d'entrée et de sortie en sont exclues.

Les performances passées ont été calculées en EUR, coupons réinvestis.

HTIVB Fund a été lancé le 23/11/2018

Date de lancement de la part : 11/2018

Indicateur de référence : €STR capitalisé + 2,5%, coupons réinvestis.

La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. (Eligible au PEA)

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

La SICAV et ses actions ne sont et ne seront pas enregistrés aux États-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. La SICAV peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). La SICAV ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2022.